

Commission spéciale de la Chambre

Guy Harpigny

**Evêque référendaire, depuis avril 2007,
de la commission interdiocésaine pour les abus sexuels au sein de la relation pastorale**

Déclaration du 13 décembre 2010

I. De 2003 au 1^{er} avril 2007 : Etat d'esprit de la conférence épiscopale

- Mgr A. Luysterman devient évêque émérite de Gand en février 2004, mais il reste référendaire pour la Commission interdiocésaine pour les abus sexuels jusqu'en avril 2007. C'est au cours de sa mission de référendaire que le préambule et les statuts de la commission ont été approuvés en 2000 (**Annexe I**) et révisés en 2005 (**Annexe II**).
- Le 4 avril 2007, Mgr G. Harpigny reprend la responsabilité de Mgr Luysterman concernant la Commission interdiocésaine.
- Mme Halsberghe envoie une lettre au Chanoine Quintiens, secrétaire de la Conférence épiscopale, qui annonce qu'elle poursuit sa tâche de présidente de la commission jusqu'au règlement total des plaintes en cours ; ensuite, Mme Demasure assumera la présidence. Les mandats sont de quatre ans : 2000-2004 ; 2004-2008.
- Le 16 avril 2007, le Chanoine Quintiens m'envoie un mail afin d'envisager avec Mme Halsberghe les points suivants : les évêques conservent leur position à propos de la non application des statuts de la commission (selon l'étude de Luc De Fleurquin du 23 novembre 2006) (**Annexe III**) ; Mme Halsberghe, dans sa lettre du 26 janvier 2007, ne donne aucune réponse aux remarques des évêques ; la conférence épiscopale estime qu'il n'est pas souhaitable qu'un président sortant continue de s'occuper des affaires en cours jusqu'à leur terme.
- Le 23 juin 2007, Mme Halsberghe envoie une lettre pour parler des indemnisations.
- Les évêques ont déjà antérieurement pris des contacts avec les Professeurs Storme (droit à Gand) et Lievens (psychiatre de l'UCL) à ce sujet. Ces derniers avancent plusieurs motivations pour un refus de ces indemnisations :
 - Selon ses statuts, la Commission est une commission d'avis et non de jugement et d'enquête, ceci pour éviter le risque d'une justice parallèle à la justice civile
 - Les évêques ne sont pas responsables civilement pour leurs curés
 - L'octroi d'une indemnisation par l'évêque donnerait l'impression d'une faute de ce dernier
 - Une indemnisation n'arrange pas tous les problèmes (avis d'un thérapeute)
 - Les frais thérapeutiques de la victime doivent être assumés par l'abuseur.

- Le 25 juillet 2007, Mme Halsberghe envoie une lettre avec un article de LLB du 16 juillet 2007 : Etats-Unis, abus sexuels : l'Eglise indemnise
- Lors de la rencontre de Mme Halsberghe, de MM Christians et Lambrecht du 12 septembre 2007, j'entends ceci :
 - Les mandats des membres de la commission sont correctement suivis : 2000-2004 ; ils sont repris en 2007
 - Les évêques et les supérieurs majeurs doivent venir en aide aux victimes, sous toutes les formes
 - Il n'y a pas de prescription d'après le Code de Droit Canonique (ne semble pas exact selon le Professeur De Fleurquin)
 - Dès que la commission aborde le volet financier, les portes se ferment
 - La commission ne tient pas compte de l'éventuelle prescription des faits au civil et au pénal : elle veut les mener à leur fin
 - Le téléphone vert n'est pas suffisamment connu
 - Madame Halsberghe s'oppose aux propos de ceux qui disent qu'elle agit comme un juge d'instruction
 - Le préambule des statuts doit être revu (préambule du 24 février 2000 et de janvier 2005)
 - La commission doit aider les victimes, le plus rapidement possible, parce que la justice est trop lente ; même quand il y a prescription, la commission veut aller jusqu'au bout dans l'aide aux victimes
 - Mme Halsberghe a commencé son troisième mandat
- Par une lettre du 26 septembre 2007, Mme Halsberghe remercie pour l'entretien du 12 et espère que les dossiers en suspens trouveront bientôt une conclusion
- Le 3 octobre 2007, Mme Halsberghe rappelle les noms des abuseurs soupçonnés et des victimes
- Le 10 octobre 2007, Mme Halsberghe demande si les évêques concernés (par les plaintes des victimes) ont pris une décision
- Entretien de GH avec Mgr Luysterman le 24 janvier 2008 : Mgr Luysterman explique les variations sur les mandats de Mme Halsberghe (un mandat a été prolongé à cinq ans) ; Mme Demasure est nommée professeur à Ottawa le 1^{er} janvier 2008 (il n'y a pas de successeur à Mme Demasure ; Mme Halsberghe va par conséquent rester présidente de la commission) ; Mgr Luysterman ne voit pas comment la commission peut continuer avec Mme Halsberghe comme présidente
- Suite à l'entretien avec Mgr Luysterman, je demande (par lettre du 21 février 2008) un rendez-vous à Mme Halsberghe pour le 28 février 2008. Finalement seule la date du 22 avril 2008 est possible.

- Démission du Professeur Adriaenssens de la commission Halsberghe le 26 mars 2008, par une lettre de P. Adriaenssens au Président de la Conférence épiscopale, le Cardinal Danneels.
- Mme Halsberghe répond à la lettre de démission du Professeur Adriaenssens en évoquant le refus des indemnisations (le nœud de la question)
- Rencontre de GH avec Mme Halsberghe le 22 avril 2008, avec les professeurs Lambrecht et Christians, et le Chanoine Quintiens. Deux résumés de l'entretien, rédigés par Mme Halsberghe, sont envoyés le 30 avril 2008. C'est dans ces résumés que vient l'évocation qu'en raison des trois vœux des prêtres et des religieux, ceux-ci font partie d'une caste supérieure et qu'ils ne sont par conséquent pas soumis à verser des indemnités aux victimes. (Personne d'entre nous n'a jamais parlé de cela ; ni oralement, ni dans un courrier). De plus, Mme Halsberghe y souligne la différence de traitement des plaintes par le Professeur Adriaenssens, spécialiste des enfants, alors que la grande majorité des victimes a aujourd'hui quarante ans. Enfin, à ma suggestion d'une rencontre des membres de la commission avec chacun des évêques concernés, Mme Halsberghe ne répond pas.
- Lors de la conférence épiscopale du 11 septembre 2008, Mgr A. Jousten, évêque de Liège, fait état d'un entretien qu'il a eu avec le Dr H. Hainaut, pédiatre, membre de la Commission Halsberghe. Le Dr Hainaut fait état des difficultés dans le traitement des plaintes par Mme Halsberghe. Un blocage se manifeste quand il s'agit de définir les buts de la commission. Les indemnités imposées aux évêques par Mme Halsberghe, apparaissent arbitraires et mal motivées. Comme Mme Halsberghe travaille seule, elle n'est pas, sur ce point, suivie par tous les membres de la commission.
- Lors de la conférence épiscopale du 13 novembre 2008, Mgr Jousten fait état de deux entretiens avec le Dr Hainaut, suite à l'assemblée générale de la commission d'octobre 2008. Le Dr Hainaut propose une modification au niveau de la présidence suite à la résolution des 3 ou 4 cas en suspens. Un texte du Dr Hainaut est remis aux évêques.
- Lors de la conférence épiscopale du 11 décembre 2008, les évêques apprennent que le texte du Dr Hainaut est approuvé par les membres de la Commission. Ce texte demande une clarification de l'objectif des indemnités conférées aux victimes. La commission propose le règlement des affaires en cours avant d'envisager une rencontre avec Mgr Harpigny.
- Lors de la conférence épiscopale du 8 janvier 2009, les évêques regrettent que Mme Halsberghe ait eu recours à la presse (décembre 2008) pour exposer ses opinions sur la commission. Les évêques demandent à Mgr Harpigny d'envisager une rencontre avec le Dr Hainaut et le Professeur Christians. Une rencontre avec le Professeur Adriaenssens est envisageable.

- Lors de la conférence épiscopale du 12 février 2009, le nom de Mr Roger Van Grembergen, Premier Président émérite de la Cour du travail à Gand, est évoqué par Mgr Van Looy, évêque de Gand, pour succéder à Mme Halsberghe, lorsque celle-ci aura terminé son mandat.
- Lors de la conférence épiscopale du 12 mars 2009, les évêques prennent connaissance de la lettre de démission de Mme Halsberghe (25 février 2009) et des autres membres de la commission. Les évêques acceptent cette démission, adressent une lettre de remerciement, et poursuivent la concertation avec les supérieurs majeurs des ordres religieux, des congrégations religieuses, pour constituer rapidement une nouvelle commission de sorte que la transition des dossiers se déroule au mieux.

II. Vers une nouvelle commission

- Entretien de GH avec Mr Roger Van Grembergen le 23 mars 2009 : il est d'accord de reprendre les objectifs (préambule) et les statuts ; il est prêt à faire des propositions de modifications aux évêques et aux supérieurs majeurs ; il accepte de devenir président de la commission, bien que n'étant pas pénaliste ; si quelqu'un d'autre est plus compétent, il ne brigue pas la présidence
- Entretien de GH et d'Etienne Quintiens avec le Professeur Louis-Léon Christians le 21 avril 2009 : Mme Halsberghe ne rend pas les dossiers en cours ni à la conférence épiscopale, ni à la nouvelle commission, ni aux intéressés. Nous envoyons un merci à Mme Halsberghe, de la part de la conférence épiscopale et nous demandons que les dossiers soient transférés à son successeur futur ; quelques dossiers sont à résoudre ; les membres de l'ancienne commission sont prêts à entrer dans la nouvelle commission, du moment que la priorité est l'accompagnement des victimes ; la commission sortante compte rédiger un rapport final ; quelle est l'information à donner aux victimes des dossiers en cours, non encore résolus ? Faut-il modifier les statuts ? Oui, mais alors il faut refaire le préambule (les objectifs). Quelles que soient les décisions à prendre, ne jamais oublier que la priorité va aux victimes.
- Entretien de GH et d'Etienne Quintiens avec le Dr Hadelin Hainaut le 12 mai 2009 : la structure de la commission est à corriger : trop de juristes ; peu de médecins ; pas de spécialistes de questions sociales, de la psychologie, de la psychiatrie ; aucune personne, sans formation particulière, apte à donner un jugement de bon sens. Le texte de base de la commission est à revoir : préambule et statuts. Pour l'avenir, bien distinguer ce qui relève de la Justice (qui peut imposer) et ce qui relève du conseil, de l'aide, de l'accompagnement.
- Lors de la conférence épiscopale du 14 mai 2009, les évêques décident de la constitution d'un groupe de travail pour réviser le préambule (les objectifs) et les statuts de la nouvelle commission : Dr Hainaut, Professeur Adriaenssens, Professeur De Fleurquin, Professeur Christians, Magistrat Van Grembergen

- Le 8 juillet 2009, le secrétaire de la conférence épiscopale rappelle à Mme Halsberghe le contenu de la lettre du 19 mars 2009 (qui reprend les décisions des évêques du 12 mars 2009), et annonce qu'une nouvelle commission sera mise sur pied. Les statuts seront révisés. Une réception pour remercier Mme Halsberghe et les autres membres de la commission est programmée pour le 25 septembre 2009.
- Le secrétaire de la Conférence épiscopale demande (par lettre du 17 août 2009) au Professeur Adriaenssens de devenir membre du groupe de travail.
- Entretien de GH et d'Etienne Quintiens avec le Professeur Peter Adriaenssens le 4 novembre 2009 : les objectifs de la commission ont évolué depuis 2000 ; la commission pourrait être entrevue comme une médiation : comment chercher ensemble ce qui est le meilleur chemin, quand on reçoit une plainte, au cours d'un entretien à l'intérieur d'une communauté de croyants ? Au terme de l'entretien on peut conclure : la personne qui porte plainte va en justice ; on peut, aussi, proposer les ressources spirituelles de l'Eglise (sacrements, etc.). Il faut encore avoir le souci de la prévention pour les candidats au ministère ou à la vie consacrée. Il ne faut pas envisager le travail de la commission comme un aspect de la Justice : éviter de parler de dossiers, etc., seuls autorisés par le monde de la justice.
- Entretien de GH et d'Etienne Quintiens, le 25 novembre 2009, avec les membres de la nouvelle commission, dont le magistrat émérite Roger Van Grembergen, et la plupart des anciens membres de la commission Halsberghe qui veulent continuer à collaborer : L.L. Christians, Mme de Montpellier, Karlijn Demasure, Dr Hainaut (pédiatre), Mme Bernaert (point de contact) et personnes nouvelles : Patrick Degrieck (canoniste), J.P. Schouppe (canoniste), Mme Martens, Dr Fortemps (psychiatre), Madame M. Bastin, Mme Journée : outre la révision du préambule et des statuts, il est décidé de mettre en valeur les numéros d'appel téléphonique, de mettre en place des commissions linguistiques et une commission fédérale pour surveiller la bonne application des aspects juridiques (priorité à la Justice).
- Le 20 janvier 2010, le groupe de travail se réunit. Hormis Mme Halsberghe, le Professeur Lambrecht (démissionnaire pour raison d'âge), Mme Dumont et l'abbé Defer (non sollicités), les membres de l'ancienne commission sont présents. Le Prof. Christians demande de se retirer car il est engagé dans un groupe de travail (suite à la commission des sages) installé par le Ministre de la Justice. Elaboration d'un mission statement et de nouveaux statuts.
- En février 2010, les évêques néerlandophones désignent Mgr Bonny comme évêque chargé de parler de la commission dans les médias néerlandophones.
- Le 3 mars 2010, les membres de la nouvelle commission adoptent le mission statement et délibèrent sur le nom du nouveau président. Les évêques avaient pensé à Roger Van Grembergen. Les membres de la commission choisissent Peter Adriaenssens. Une lettre est envoyée au Recteur de la KUL le 12 mars 2010.

- Le 30 mars 2010, les statuts sont finalisés ; ils seront approuvés par la Conférence épiscopale le 10 juin 2010 (**Annexe IV**).
- Lors de la conférence épiscopale du 29 avril 2010, en présence des responsables des supérieurs majeurs, le Professeur Adriaenssens présente la nouvelle commission : mission statement, statuts, points pratiques comme le point de contact téléphonique. Parmi les sujets à envisager, la compensation des frais engagés pour une thérapie (et non une indemnisation). La demande des victimes est souvent d'être entendue, écoutée, reconnue.

III.Appel aux victimes

- Durant la semaine sainte (28 mars-3 avril 2010) et le jour de Pâques (4 avril 2010), les évêques et l'archevêque parlent de la pédophilie et encouragent les victimes à se manifester ; un appel est également adressé aux abuseurs afin qu'ils se dénoncent.
- Ces appels sont lancés en raison de la montée dans les médias de l'affaire de la pédophilie en Irlande, aux Pays-Bas, en Autriche, en Allemagne
- Des victimes commencent à s'adresser aux points de contact téléphonique existants.

IV.Démission de Mgr Roger Vangheluwe

- Dans la nuit du 19 au 20 avril 2010, un mail est adressé à tous les secrétariats des évêchés, à propos de Mgr Vangheluwe
- Le 20 avril 2010, il est clair que le contenu du mail est vrai (GH, à Kinshasa, a Peter Adriaenssens, à Louxor, au téléphone). L'archevêque et le Nonce sont informés.
- Le 23 avril 2010, conférence de presse qui annonce la démission de Mgr Vangheluwe
- Un nouvel appel aux victimes est adressé par Mgr Léonard pour que les victimes se déclarent.

V. Du 23 avril 2010 à la démission de la commission, le 1^{er} juillet 2010

- En huit semaines, la commission reçoit 475 plaintes.
- Peter Adriaenssens cherche des collaborateurs. Etienne Quintiens veille à donner le nom d'un maximum de personnes disponibles : deux personnes administratives détachées par la KUL, et quelques personnes administratives détachées des services pastoraux de la rue Guimard. Des dizaines de personnes (prêtres, religieux, laïcs avec Mme Demasure) veulent donner une assistance pastorale à ceux qui en font la demande.
- Des rapports intermédiaires sont proposés à la commission par Peter Adriaenssens, qui a des contacts avec le Collège des Procureurs généraux
- Le 10 juin 2010, communiqué de presse du Ministre de la Justice : modalités pour la communication des faits portés à la connaissance du ministère public par la commission de l'Eglise catholique ; création d'un groupe de travail présidé par les procureurs généraux de Liège et de Gand (**Annexe V**). Insistance sur la non-confusion des rôles des parquets et de l'Eglise.

- GH assiste à une rencontre avec Peter Adriaenssens et les membres francophones de la Commission le 23 juin 2010 à Leuven : comment faire pour que les victimes francophones se manifestent davantage ?
- Perquisition le 24 juin 2010 : archevêché de Malines, domicile privé du Cardinal, cathédrale de Malines, bureau du Professeur Adriaenssens
- La démission de la commission est acceptée par GH le 1^{er} juillet 2010. Un communiqué de presse est lu par GH et Mgr Bonny (**Annexe VI**).

VI. Question des dossiers de la perquisition du 24 juin 2010

- Les avocats de l'archevêché et du Cardinal sont chargés des suites de la perquisition (dossiers du bureau du Professeur Adriaenssens, les victimes ; dossiers de l'archevêché et du Cardinal)
- Les évêques se demandent ce qui va se passer lorsque les dossiers seront « libérés », puisque la commission Adriaenssens n'existe plus
- Audition du Cardinal Danneels le 6 juillet 2010
- Le Professeur Adriaenssens continue deux missions : 1. Il avertit chaque évêque du nom des personnes de son diocèse (victimes et abuseurs soupçonnés) ; 2. Il prépare un rapport sur le travail de la commission à partir des notes qui n'ont pas été emportées par la perquisition
- Nomination d'un nouveau porte-parole de l'archevêque et de la conférence épiscopale le 1^{er} août 2010
- Publication des Danneels-Tapes en août 2010
- Pour éviter à l'archevêque de donner un avis sur le contenu de la publication des Danneels-Tapes, une conférence de presse est annoncée par le porte-parole pour le 13 septembre 2010
- Quelques-uns préparent une déclaration des évêques qui annoncera la création d'un Centre. Trois axes : aspect juridique (comment envisager les compensations ou indemnités ?) ; un aspect thérapeutique et pastoral (selon les centres de confiance des différentes régions du pays) ; un aspect canonique (pour les abuseurs soupçonnés)
- Le 9 septembre 2010, le Professeur Adriaenssens présente le rapport du travail de la commission aux évêques et aux supérieurs majeurs
- Le 10 septembre 2010, le Professeur Adriaenssens présente le rapport à la presse (à Leuven)

VII. Un nouveau Centre de reconnaissance, de guérison et de réconciliation (13 septembre 2010)

- La conférence de presse du 13 septembre 2010 vient trois jours après celle du Professeur Adriaenssens.
- Les évêques envisagent une nouvelle initiative mais ils désirent préalablement une concertation approfondie avec toutes les parties concernées. Des contacts clairs sont nécessaires avec la Justice, les centres de bien-être et d'aide aux justiciables. Ces contacts doivent bien manifester l'indépendance de la Justice et de l'Eglise. L'apport des victimes doit être pris en considération.

- Installation de deux lignes info permanentes avec une dizaine de personnes (et deux adresses e-mails) pour donner de l'information quant au suivi des plaintes venant de victimes (il faut s'adresser au magistrat fédéral, aux CAW ou au Centres d'aide aux justiciables ou aux personnes dans les diocèses pour ceux qui demandent un entretien pastoral).
- Le projet d'un Centre est finalement abandonné en octobre 2010

VIII. Stade actuel

- Les points d'info (téléphone et email) restent joignables
- Procédure à suivre lorsqu'une victime s'adresse à l'Eglise :
 1. Toujours être à l'écoute et orienter immédiatement la victime vers la magistrature fédérale Lieve Pellens
 2. Ecouter la victime : trois personnes par diocèse aident l'évêque et font des suggestions
 3. Un groupe de conseillers par région linguistique pour les évêques néerlandophones et francophones
 4. Directives pour les tribunaux ecclésiastiques
- Elaboration d'un code de déontologie pour les acteurs pastoraux
- Elaboration d'un protocole (comme en Allemagne, en France et ailleurs) pour traiter, selon la Justice de l'Etat belge, une plainte qui arrive chez les évêques et les supérieurs majeurs. Ce protocole doit être clair pour l'opinion publique.
- Vigilance accrue, au plan de la vie affective et sexuelle, dans le discernement et l'appel des acteurs pastoraux en vue de leur confier une mission
- La volonté des évêques et des supérieurs majeurs est toujours d'écouter, d'accueillir et de compatir
- Manifester de manière plus forte la compassion envers les victimes : GH a rencontré l'abbé Rik Devillé le 27 septembre 2010, à Tollembeek ; GH a rencontré Mr Jan Hertogen le 6 octobre 2010 à Bruxelles
- Que faire lorsque des abuseurs, reconnus comme tels par la Justice, ont purgé leur peine ? L'évêque peut-il encore leur confier une mission ?

IX. Opinion personnelle

- Au fur et à mesure des mois qui ont passé depuis avril 2007, j'ai ressenti beaucoup de peine devant le témoignage de quelques victimes, et aussi au cours des entretiens avec quelques membres de la commission et, surtout, les entretiens avec le Professeur Adriaenssens. Profonde tristesse devant la souffrance des victimes. Leur vie était brisée. Je ne prenais pas la mesure du poids du silence qui régnait sur ce point dans les

mentalités. C'est en mai 2010 qu'au contact régulier avec Adriaenssens j'ai vu l'ampleur du mal.

- Devant cette ampleur, j'éprouve un sentiment de honte. Et je me sens aussi bien faible pour accompagner les victimes. J'essaie de les écouter. J'essaie de discerner ce qu'elles attendent de moi. Beaucoup veulent être reconnues comme victimes par l'Eglise et, surtout, par leurs abuseurs. Combien de fois, dans le courrier, les victimes ne demandent-elles par que leurs abuseurs reconnaissent le mal qui a été fait. Beaucoup espèrent que l'abuseur se fasse tout petit et demande pardon. Avancer vers la vérité ; exiger la vérité sont des axes que je perçois dans les différents entretiens que j'ai eus.
- Ma mission à l'égard de la commission, en concertation avec les autres évêques et les supérieurs majeurs, m'a remis devant mes responsabilités à l'égard des prêtres qui font le mal. Je suis devenu plus vigilant lorsque des rumeurs me parviennent. Je suis aussi devenu plus rapide pour prendre des mesures. Mais je me rends bien compte que cela ne suffit pas. J'ai encore beaucoup à apprendre. Le travail engagé par la commission spéciale de la Chambre et d'autres institutions m'aidera certainement à mieux discerner mes responsabilités.

X. Diocèse de Tournai

- Plusieurs de mes collaborateurs préparent les réponses aux questions posées par la commission spéciale. Ces réponses parviendront, comme demandé, avant le 31 décembre prochain.
- Depuis 2003, j'ai été confronté à deux situations.
- La première m'a été annoncée par le vicaire général Scolas en avril 2006, par téléphone. J'étais à Jérusalem, en pèlerinage avec un groupe du diocèse de Tournai. La Justice avait entamé une procédure à l'encontre d'un prêtre pour pédopornographie. J'ai reçu ce prêtre à mon retour et lui ai enlevé toutes ses fonctions. La Justice a fait son travail ; un jugement a été prononcé en 2009. Dans l'attente du jugement, j'ai demandé à ce prêtre de résider dans une abbaye, jusqu'aux vacances d'été 2008. Ensuite, après parlé avec son avocat, je l'ai nommé dans la pastorale, sans lui donner de responsabilités ; le contact avec les enfants est bien entendu interdit. Lorsque le jugement a été prononcé (condamnation avec sursis), je l'ai maintenu au même endroit, où il est surveillé par les autorités locales.
- La deuxième situation est plus difficile. Un prêtre ordonné dans les années 1990 ne parvient pas à trouver la paix au cours des nominations successives qui lui sont proposées. Peu après ma nomination comme évêque, en 2003, il me demande de quitter l'endroit où il est nommé. Il est déplacé. Cela ne va pas mieux. Finalement je demande, en 2006, de consulter un psychiatre, chargé d'écouter les prêtres en difficulté. En 2008, le prêtre en question révèle au vicaire général Fröhlich qu'il a été abusé, quand il était enfant, sans donner le nom de l'abuseur. Peu après, il envoie une lettre recommandée au vicaire général et à l'évêque dans laquelle il dit qu'il a été victime de faits graves. Puisqu'il avait demandé à être nommé ailleurs, un nouveau

poste lui est proposé. Il refuse. Fin 2008, il est nommé dans un poste qu'il accepte. Début 2009, il écrit pour dire qu'il se sent menacé. Fin 2009, il écrit pour dire ce qui ne va pas. En juin 2010, Robert Bethune m'envoie un dossier. J'apprends de manière claire que ce prêtre a été abusé, quand il était enfant, par un prêtre, toujours vivant aujourd'hui. Je demande au prêtre victime de venir me voir. Il demande d'attendre jusqu'en septembre 2010. En juillet 2010, Adriaenssens me fait savoir que ce prêtre a raconté son histoire à la commission. L'avocat du prêtre victime m'écrit en août 2010 pour dire que plainte a été déposée contre le prêtre abuseur et qu'il vaudrait mieux que je déplace le prêtre victime, qui se sent harcelé par son supérieur immédiat. En septembre 2010, j'ai écouté le prêtre victime. J'ai convoqué, séparément, le prêtre abuseur et le prêtre soupçonné de harcèlement. Le prêtre abuseur a remis la démission de sa dernière fonction (il est âgé de 80 ans). Je n'ai plus de nouvelle depuis octobre 2010. Une plainte est par conséquent déposée contre le prêtre abuseur. J'attends la décision de la Justice.

- Depuis début 2010, onze personnes m'ont écrit pour signaler des faits graves, qui se sont produits depuis les années 1940. J'ai envoyé aux responsables des congrégations religieuses ce qui concernait leurs membres. Je me suis informé pour les autres. Plusieurs sont dans les dossiers de la commission Adriaenssens, qui ont fait l'objet de la perquisition de juin 2010.
- Depuis septembre 2010, six personnes m'ont écrit, comme évêque référendaire, pour signaler des faits graves. J'ai répondu à chacune de ces personnes et j'ai fait transférer la lettre aux responsables des prêtres et des religieux soupçonnés. Parmi les abuseurs soupçonnés, quelques-uns sont décédés.
- Ma réponse au courrier est de proposer de déposer plainte à la Justice. Pour une rencontre de type pastoral je signale le nom d'un prêtre que j'ai nommé pour écouter les victimes (**Annexe VII**). Ce prêtre peut faire appel à deux autres personnes (psychologue et psychiatre) pour avoir un avis et faire des suggestions à l'évêque.

+ Guy Harpigny,
Evêque de Tournai